



Règlement de consultation

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES A PROCEDURE ADAPTEE (code de la commande publique – CCAG PI)

« Construction d'un bâtiment destiné à l'accueil d'une Micro-Crèche et d'un Relais Petite Enfance (RPE) »

Personne Responsable du Marché
Mr le Président de la Communauté de Communes

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : Vendredi 23 août 2024 à 12 h 00

Renseignements : Baptiste PERRIER, Responsable du pôle développement b.perrier@bazoisloiremorvan.fr 03.86.84.33.55 ou 07.87.34.01.61, Marie CAZAU, Responsable du Pôle Services Techniques m.cazau@bazoisloiremorvan.fr ou 03.86.84.33.55 (renseignements techniques), ou Jean-Sébastien HALLIEZ, Pôle juridique et marchés, js.halliez@bazoisloiremorvan.fr ou 06.73.98.51.97 (renseignements administratifs)

Trésorerie : Gestion Comptable de Nevers, (numéro codique 58 020), 12, Rue Henri BARBUSSE, BP 90 004, 58 019 NEVERS CEDEX, téléphone : 03.86.61.21.52, courriel : t058020@dgfip.finances.gouv.fr

SOMMAIRE

Table des matières

Article 1.	Objet du marché	3
Article 2.	Type, nature et pièces du marché	3
Article 3.	Contexte et prestation demandée.....	3
Article 4.	Documents mis à disposition	4
Article 5.	Présentation de l'offre	4
Article 6.	Durée et validité de l'offre	5
Article 7.	Décomposition en tranches	5
Article 8.	Variantes	5
Article 9.	Prix	5
Article 10.	Sous Traitance	5
Article 11.	Conditions d'envoi des offres	5
Article 12.	Date limite de réception des offres	6
Article 13.	Critères de choix et négociations.....	6
Article 14.	Renseignements.....	7
Article 15.	Litiges	7

Introduction :

Article 1. Objet du marché

La présente consultation concerne une prestation intellectuelle de mission d'étude architecturale de faisabilité pour la construction d'un bâtiment destiné à l'accueil d'une Micro-Crèche et d'un Relais Petite Enfance (RPE), dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

Le Maître d'ouvrage est la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan (Nièvre).

Le prestataire sera également en charge d'organiser des réunions avec les élus et les professionnels utilisateurs.

Les prestations sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières ci-jointes.

Article 2. Type, nature et pièces du marché

Marché d'étude et de prestation intellectuelle en procédure adaptée, définie au Code de la Commande Publique.

Les pièces contractuelles sont les suivantes, dans l'ordre décroissant :

PIECES PARTICULIERES :

- Le règlement de consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), fournie par le candidat
- Le Mémoire technique du candidat.

PIECES GENERALES

- Le Code de la Commande Publique
- Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles

Article 3. Contexte et prestation demandée

Afin de répondre à la demande des familles, la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan souhaite aménager une micro-crèche et un Relais Petite Enfance (RPE) située rue des Charmilles, sur la commune de Fours, pour la Communauté de communes Bazois Loire Morvan.

Au préalable, il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité permettant une aide à la décision et de pouvoir ensuite monter les dossiers de demande de subvention (chiffrage des travaux intégrant études, honoraires et frais annexes).

La mission devra également permettre de définir le plan des locaux (taille et destination des espaces) et de constituer le dossier administratif dans son ensemble à déposer au Conseil Départemental de la Nièvre (Service PMI) et à l'intention d'autres partenaires.

Elle peut se résumer ainsi :

-Réalisation d'une esquisse

Proposition d'une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, en indiquant les délais de réalisation et d'examiner leur compatibilité avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle retenue par le maître de l'ouvrage et affectée aux travaux ; de vérifier la faisabilité de l'opération au regard des différentes contraintes du programme et du site. Un premier chiffrage sera demandé.

Il est expressément précisé que le projet devra être conforme au règlement des subventions de la Région portant sur l'éco-conditionnalité et la réalisation d'étude thermique, et la réglementation environnementale RE 2020.

Le détail est précisé au cahier des clauses techniques particulières.

Article 4. Documents mis à disposition

La CCBLM s'engage à lui fournir tout document en sa possession.

Article 5. Présentation de l'offre

L'offre devra comporter :

1. les justifications relatives aux qualités et capacités du candidat, et notamment les CV des consultants désignés pour réaliser la prestation, ainsi qu'un détail des moyens nécessaires pour exécuter la mission,
2. une note méthodologique présentée sous forme de mémoire, qui décrit la méthodologie présentée par l'entreprise de 4 pages maximum. Les prestations prévues par le candidat seront détaillées, avec un planning décrivant chaque étape. Celui-ci ne pourra être supérieur à 5 mois, et pour être optimisé par le candidat. Elle précisera clairement les formats de rendu de chaque phase, le rendu final devant être un outil précis et quantifié d'aide à la décision. Celle-ci sera considérée comme une pièce valant engagement.
3. un cahier de références présentant a minima 2 prestations similaires réalisées par le candidat et jusqu'à maximum 5 références,
4. L'acte d'engagement, paraphé et signé par la personne ayant capacité pour engager l'entreprise, comportant les éléments demandés et nécessaire à l'instruction de l'offres, le bordereau des prix dûment renseigné du cahier des charges joint,
5. les CCAP et CCTP signés.

Article 6. **Durée et validité de l'offre**

La durée de validité de l'offre est de six mois à compter de la limite de réception des offres prévue à l'article 9 ci-après. La durée du marché est fixée par le planning prévisionnel fourni par le candidat retenu, et au maximum à 5 mois, sauf contraintes administratives particulières, à compter de l'émission de l'ordre de service. En cas de retard non justifié, des pénalités seront appliqués suivant les modalités définies au CCAP.

Article 7. **Décomposition en tranches**

Le marché n'est pas décomposé en tranches, mais forme un ensemble non sécable.

Cependant, il comporte plusieurs phases distinctes, un travail sur esquisse avec deux scénarii, et un travail d'avant-projet sommaire sur l'un des deux scénarii retenu.

Article 8. **Variantes**

Les variantes sont autorisées à condition de ne pas porter atteinte à l'économie générale du marché et ne pourront concerner que des questions de méthode.

Dans ce sens, le bordereau des prix unitaires ne pourra en aucun cas être changé.

Article 9. **Prix**

Les prix sont fermes et définitifs. Des acomptes pourront être versés au fur et à mesure du déroulement de la prestation, sur présentation de justificatifs.

Article 10. **Sous Traitance**

La sous traitance ou la co traitance est admise, à condition d'en faire la demande préalable auprès de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, pôle marchés.

Article 11. **Conditions d'envoi des offres**

Le pouvoir adjudicateur impose les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <https://www.ternum-bfc.fr/>

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Le pouvoir adjudicateur ou son représentant répondra aux questions adressées jusqu'à 48 heures avant la fin de la consultation par courriel, via la messagerie du site <https://www.ternum-bfc.fr/>

Il ne sera répondu à aucune question orale.

Un document unique de marché européen (DUME), pré-rempli par l'acheteur et rédigé en français, pourra être remis par le candidat, chaque cotraitant et chaque sous-traitant en lieu et place :

- de la déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies à l'article 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- des documents et renseignements demandés par le pouvoir adjudicateur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.

Le DUME peut être accessible :

- Par le profil d'acheteur
- Par l'utilitaire disponible à l'adresse URL suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Par l'outil mis en place par la Commission européenne

Le pouvoir adjudicateur autorise les candidats à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci, conformément aux dispositions de l'article 49 du décret du 25 mars 2016. La vérification des capacités du candidat pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché. Les candidats devront alors produire les pièces visées ci-dessus dans un délai de 5 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

Les candidats auront la possibilité de ne pas remettre un ou plusieurs des documents ou renseignements demandés dans le cadre de la présente consultation s'ils ont déjà été remis dans le cadre d'une précédente consultation et si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent préciser à cet effet, dans leur dossier de candidature,
 - d'une part, la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais,
 - et d'autre part, l'identification de la consultation lors de laquelle les pièces ont été remises.
- Les documents doivent être toujours valables.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Les candidats sont informés qu'ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature,
 - d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
 - et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.
- L'accès à ces documents est gratuit.

A défaut, la candidature sera considérée comme incomplète.

Article 12. Date limite de réception des offres

- La date limite de réception des offres est indiquée à la page de garde du présent document.

Article 13. Critères de choix et négociations

Les critères de choix pour la sélection des offres seront :

Communauté de Communes Bazois Loire Morvan – Règlement de consultation
« ETUDE ARCHITECTURALE DE FAISABILITE - MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Construction d'un bâtiment destiné à l'accueil d'une micro crèche et d'un relais petite enfance Page 6 sur 7

- la qualité technique de l'offre (50%), appréciée selon :
 - o une note méthodologique décrivant les modalités précises d'intervention aux phases décrites dans le cahier des charges, et les modalités de rendu (méthodes et moyens) : 20/50
 - o la similitude des références présentées dans le carnet de références avec l'objet du marché : 10/50
 - o l'équipe mobilisée sur le projet sur la base des CV transmis : 10/50
 - o le planning prévisionnel : 10 / 50
- le prix (50%).

En fonction des besoins, la commission compétente se réserve le droit d'engager éventuellement des négociations avec l'un ou plusieurs candidats (3 au maximum) les mieux placés.

Article 14. Renseignements

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

- Communauté de Communes Bazois Loire Morvan

M. HALLIEZ Jean-Sébastien (responsable du pôle juridique), js.halliez@bazoisloiremorvan.fr

ou Madame Marie CAZAU, responsable du Pôle Services Techniques m.cazau@bazoisloiremorvan.fr ,

ou Monsieur Baptiste PERRIER, Responsable du Pôle développement : b.perrier@bazoisloiremorvan.fr

11, place Lafayette

58290 MOULINS-ENGILBERT

Tél : 03 86 84 33 55

Ou via la plateforme <https://www.ternum-bfc.fr/>

Article 15. Litiges

Le présent règlement peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

Avant tout recours devant la juridiction administrative compétente, le Pouvoir Adjudicateur privilégiera la voie du règlement amiable des litiges.

En cas de non résolution amiable des litiges, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

Dans le cas où aucun accord ne pourrait intervenir après une tentative de règlement amiable entre les parties, le litige serait porté devant :

Tribunal Administratif de Dijon : 22, Rue d'Assas 21 000 DIJON Téléphone : 03.80.73.91.00

Fait à Moulins Engilbert, le 12 juillet 2024

Le Président,

Serge CAILLOT